

**COORDONNÉES**

**Siège social :**  
1 rue François Prat -86000 POITIERS  
**Accueil :**  
Tél. : 05.49.61.17.35  
Fax : 05.49.61.66.51  
**Site et E-mail :**  
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>  
Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
Lundi 9h30 – 17h30  
Mardi au Vendredi : 13h30 – 17h30

**AGENDA DE LA SEMAINE**

**Samedi 09 et dimanche 10 avril**

N3  
R1 – R2 – R3  
Seniors D1 à D5  
Challenge Marcel Renaudie  
Féminines D1 à D3  
U18R1 – R2  
U16R1 – R2  
U17 R1 – R2 – D1 – D2  
U15 R1 – R2 – D1 – D2  
U13 D1 – D2 – D3  
Plateaux U11 – U9 – U7

**Lundi 11 avril**

Réunion foot diversifié  
Commission District d'Arbitrage

**Jeudi 14 avril**

Commission de Discipline  
Commission des Jeunes

**Vendredi 15 et samedi 16 avril**

Module CFF2 – U13

**MINUTE DE SILENCE POUR HENRI MONTEIL**



Nous demandons à l'ensemble de nos licencié(e)s d'observer une minute de recueillement sur l'ensemble des matchs couvrant notre département, samedi 09 et dimanche 10 avril 2022.

Nous vous en remercions très sincèrement.

**SOMMAIRE**

Avis aux clubs.....p. 4  
Avis aux arbitres .....p. 13  
Avis aux éducateurs.....p. 14  
Bureau du Comité .....p. 16  
Comité de Direction .....p. 18  
Commission Sportive .....p. 26  
Commission Jeunes .....p. 39  
Documents divers .....p. 46

**PARTENAIRE DE LA SEMAINE**



Loudun

**TIRAGE DES DEMI-FINALES CHALLENGE**

**U17**

GJ FOOT SUD 86 – LIGUGE/SM-IT/FONT (3)  
GJ VVM CHAUVIGNY - AVAILLES EN CHÂTELLERAULT

**U15**

POITIERS 3 CITÉS – SAINT BENOÎT  
SO CHÂTELLERAULT (2) – SEVRES/MONTAMISÉ

**FORMATIONS PSC1**

FORMULAIRES D'INSCRIPTION PAGE 49



## PARTENAIRE

### Information COVID-19

Vous êtes client MMA et vous êtes hospitalisé à cause de la Covid-19 ? MMA se mobilise et vous accompagne grâce à un service d'assistance gratuit.

> [En savoir plus sur l'Assistance Covid-19 MMA.](#)

Notre cabinet d'assurances à LOUDUN (86200) vous transmettra l'ensemble des renseignements utiles au sujet de nos produits et services à destination des particuliers (assurance automobile ; assurance habitation et responsabilité civile ; assurance de prêt immobilier. . . ) et entrepreneurs (responsabilité civile professionnelle ; multirisque professionnelle ; assurance d'un stock de marchandises ; assurance décennale. . . ).

Sur place, notre équipe procédera à l'étude rigoureuse de votre profil de sorte à vous proposer les garanties principales et complémentaires en adéquation avec les particularités de votre situation et des biens concernés, mais également en prenant en compte vos moyens financiers. Notre vocation, en tant que professionnels de l'assurance : vous aider à vivre et travailler en toute sérénité, en vous sachant protégé en cas de sinistre.

### Notre équipe



**Jean-Paul PEYNET**

**Agent Général**

En poste à Loudun depuis février 2004, je suis secondé par deux collaboratrices Sandrine GIRODEAU, et Virginie DELAFOND.

Nous écoutons, soutenons, et trouvons une solution aux différentes demandes de nos clients et prospects.

Je m'occupe de l'entreprise, des commerçants, des artisans, des professions libérales, et du monde agricole.

La retraite, les placements financiers sont une de mes spécialités.

Bienvenue dans votre agence.

> [Contactez-moi](#)

### Votre tarif en moins de 3 minutes

#### Devis Assurance MMA

Comparez et choisissez la formule adaptée à vos besoins.



**Tarif Assurance Auto**



**Tarif Assurance Habitation**



**Tarif Mutuelle Santé**

> [Devis assurances MMA](#)

#### Devis Assurance MMA pour les Pros et Entreprises

Obtenez votre tarif personnalisé correspondant à votre activité.



**Tarif RC Pro**



**Tarif Multirisque**



**Tarif Local Pro**

> [Devis assurances Pro](#)



## AVIS AUX CLUBS

### HOMMAGE À HENRI MONTEIL

**Avec le décès à l'âge de 79 ans du Président Henri MONTEIL, le football vient de perdre un de ses plus grands serviteurs.**

Pendant de très longues années, il a beaucoup donné, souvent sans compter, sans rien attendre en retour, car il le faisait pour l'amour du football. Il a été un véritable phare pour le football amateur. Sa voix était écoutée, entendue et respectée par tous.

Il était l'ami du football que nous connaissions tous. Il était mon ami. J'ai eu la chance de le côtoyer pendant de longues années. J'ai beaucoup appris à ses côtés. J'ai été son secrétaire général de 2008 à 2016 et le Président de la CRA de 2006 à 2012.

Henri MONTEIL a connu un destin exceptionnel : au service du District départemental de Charente pendant 34 ans ; de sa région en qualité de Président de la ligue du Centre Ouest de 1992 à 2017, puis enfin au service de la Fédération Française de Football, pendant 7 années de 2004 à 2011, avec le poste de n° 3 en tant que secrétaire général. Un parcours tout simplement exceptionnel, une vie dédiée au football.

Il a créé les CTRA en arbitrage. Il a construit le centre technique « Le Cercle ». Attaché à la proximité, il a été l'initiateur des réunions décentralisées. Il a été enfin un acteur essentiel de la fusion des ligues du Centre-Ouest et d'Aquitaine pour fonder la ligue de Nouvelle-Aquitaine en 2017.

Henri était un homme juste, humaniste, un homme de dialogue et un travailleur acharné empreint d'une profonde et sincère humilité. Le football amateur lui doit de grandes avancées. Il connaissait tout du football. Il était son porte-voix.

Aujourd'hui, nous sommes envahis de tristesse mais aussi d'un sentiment d'une immense gratitude. Son nom restera indéfiniment associé à notre Ligue et au football pour de nombreuses générations.

A sa famille, à son épouse, au Club CS LEROY ANGOULEME et ses ami(e)s, le District de la Vienne de Football adresse ses condoléances et fait part de sa reconnaissance pour l'action conduite au service du football amateur.

En mon nom personnel, en mémoire de mon ami Henri, je leur témoigne ma compassion et les assure de ma sympathie.

Le Président,

Stéphane BASQ



## ORGANISATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le District de la Vienne de Football souhaite organiser son Assemblée Générale le vendredi 3 juin 2022 dans une salle d'environ 350 places, équipée d'un système de vidéo projection (avec écran) et sonorisée.

Si votre commune dispose de cet équipement disponible à cette date, nous vous remercions de nous en informer par mail.

## VŒUX DES CLUBS

Toute modification à un règlement du District doit être présentée au Comité de Direction et soumise au vote lors de l'Assemblée Générale. À cet effet, les clubs qui souhaitent proposer des vœux à l'Assemblée Générale du vendredi 3 juin 2022 (date à confirmer) doivent les transmettre au District par :

- La messagerie officielle ZIMBRA.
- Ou par lettre recommandée sur papier à en-tête du club, signée par le Président

**Pour le vendredi 29 avril 2022, dernier délai.**

## TROPHÉES DU DISTRICT

Les clubs ont la possibilité de récompenser leurs dirigeants ou joueurs méritants. À cet effet, les propositions de trophées du District (voir document dans documents divers à la fin de ce journal) doivent parvenir au District par :

- La messagerie officielle ZIMBRA
- Ou par simple courrier

**Pour le vendredi 29 avril 2022, dernier délai.**

## UN MODULE U7 À CHAUVIGNY LE 20 AVRIL

Un module U7 aura lieu à Chauvigny le mercredi 20 avril de 8h30 à 17h30.  
Inscriptions sur le site de la LFNA > [\*\*S'INSCRIRE AU MODULE U7\*\*](#)



## PROCHAIN TOURNOI EFOOT



La District 86 League Crédit Agricole se poursuit le lundi 11 avril à partir de 20h00. Il s'agira de la troisième étape de la phase qualification, la Weekly 2. La chasse aux points continue pour l'ensemble des participants à la course à la qualification pour la phase finale qui se déroulera en présentiel (« offline »).

### [+ D'INFOS & INSCRIPTIONS](#)

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

### PRÉPARATION DES ÉQUIPES

- **L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE**



La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**. Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

### **RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH**

#### **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche => à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

#### **IMPORTANT :**

- L'équipe recevante est en charge de la FMI => c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

### **PAIEMENT FRAIS ARBITRAGE**

Nous vous informons, qu'à titre exceptionnel, le paiement des frais d'arbitrage sera effectué en fin de semaine 15. Comptant sur votre compréhension.

### **INFORMATION REPORT EVENTUEL DE RENCONTRES**

La Commission sportive vous informe que les rencontres ne pouvant se jouer ce week-end seront **automatiquement reportées les 16 & 17 avril 2022** (week-end de Pâques).



## « BÉNÉVOLES DU MOIS » SAISON 2021/2022

Dans le cadre de la valorisation du bénévolat, l'opération « Bénévoles 2021/2022 » est organisée cette saison par le District de la Vienne de Football.

Vous avez sûrement, au sein de votre club, un(e) licencié(e) dirigeant(e) méritant(e) en activité, avec au minimum 5 ans de licence dirigeant(e).

Les bénévoles occupent des places importantes et stratégiques dans la vie des clubs. Sans eux, les associations ne pourraient continuer à fonctionner.

Il est donc important de mettre en lumière ces personnes qui s'investissent pour leur club.

Si vous souhaitez récompenser un bénévole de votre club, il vous est demandé de retourner le document, disponible sur notre site internet, accompagné d'une photo pour le **jeudi 21 avril 2022**, dernier délai : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)

JEAN GABRIEL  
RÉCOMPENSÉ EN 2019

**RÉCOMPENSEZ  
VOS BÉNÉVOLES\*  
MÉRITANTS**

\*LICENCIÉ DIRIGEANT(E) D'AU MOINS 5 ANS

DISTRICT  
VIENNE  
FFF



## OUVERTURE D'UNE FORMATION BPJEPS APT-BMF À POITIERS !

Dans le cadre d'un partenariat entre le CREPS de Poitiers et la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine, une formation biquilifiante BPJEPS APT – BMF va ouvrir à la rentrée de septembre 2022 au CREPS de Poitiers. Les tests d'entrée auront lieu en juin prochain.

Pour plus d'informations vous trouverez la présentation de la formation en ouvrant le lien ci-dessous : <https://www.crepspoitiers.fr/formation.offre#activites-physiques-pour-tous-apt-brevet-de-moniteur-de-football-bmf>

Vous trouverez sur notre site internet le catalogue des portes ouvertes virtuelles du CREPS.

Pour tout besoin, vous pouvez contacter Stéphanie Decout (formatrice) au 06.26.45.82.28 ou à [stephanie.decout@creps-poitiers.sports.gouv.fr](mailto:stephanie.decout@creps-poitiers.sports.gouv.fr)

## NOUVEAU PROTOCOLE FFF

### ACTUALISATION AU 14 MARS 2022

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, le protocole de reprise des compétitions régionales et départementales actualisé au 14 mars 2022, tenant compte de la suspension de l'application du pass vaccinal et du pass sanitaire dans le sport.

Les règles à observer en cas de virus circulant dans un club ainsi que la gestion des signes du Covid-19 au sein d'un groupe restent quant à elles inchangées.

### NOUVEAU PROTOCOLE À RETROUVER SUR NOTRE SITE INTERNET

## SYNTHÈSE PROTOCOLE – REPORT DE MATCHS

- Le report d'une rencontre peut être envisagé si le club justifie de :
  - 4 cas positifs pour les compétitions à 11
  - 3 cas positifs pour les compétitions à 8
- Si le club ne peut pas apporter la justification des cas positifs comme mentionnés ci-dessus, il sera alors considéré comme forfait.
  - forfait amendé si aucune justification apportée
  - forfait non amendé si justification d'au moins 1 cas positif

Les tests doivent être datés de moins de 7 jours par rapport à la date du match.





## SOIRÉES D'INFORMATIONS OMS / CDOS

# Soirées thématiques

## Sensibilisation à l'accueil d'une personne en situation de handicap

**Mardi 12 avril** de 19h à 21h à Châtellerault

[INSCRIPTION](#)

## Diversifier ses financements avec Sponso +

**Mardi 19 avril** de 19h à 21h à Poitiers

[INSCRIPTION](#)

## Du bénévole au salarié quelles ressources pour demain

**Mardi 3 mai** de 20h à 22h à Poitiers

[INSCRIPTION](#)

## Prévenir les violences sexuelles

**Mardi 7 juin** de 19h à 21h à Poitiers

[INSCRIPTION](#)



## « Faut qu'on parle », un documentaire sur l'homosexualité dans le sport français

Dans le cadre d'une journée sur les différences dans le sport, vous êtes invités à participer à la projection du film « Faut qu'on parle » (diffusé sur canal +) le :

**Jeudi 14 avril 2022 à 20h**

**Au cinéma « le Majestic » à Montmorillon**

*Six athlètes professionnels font leur coming out médiatique pour briser les tabous sur l'homosexualité dans le monde du sport et faire avancer le combat contre l'homophobie.*

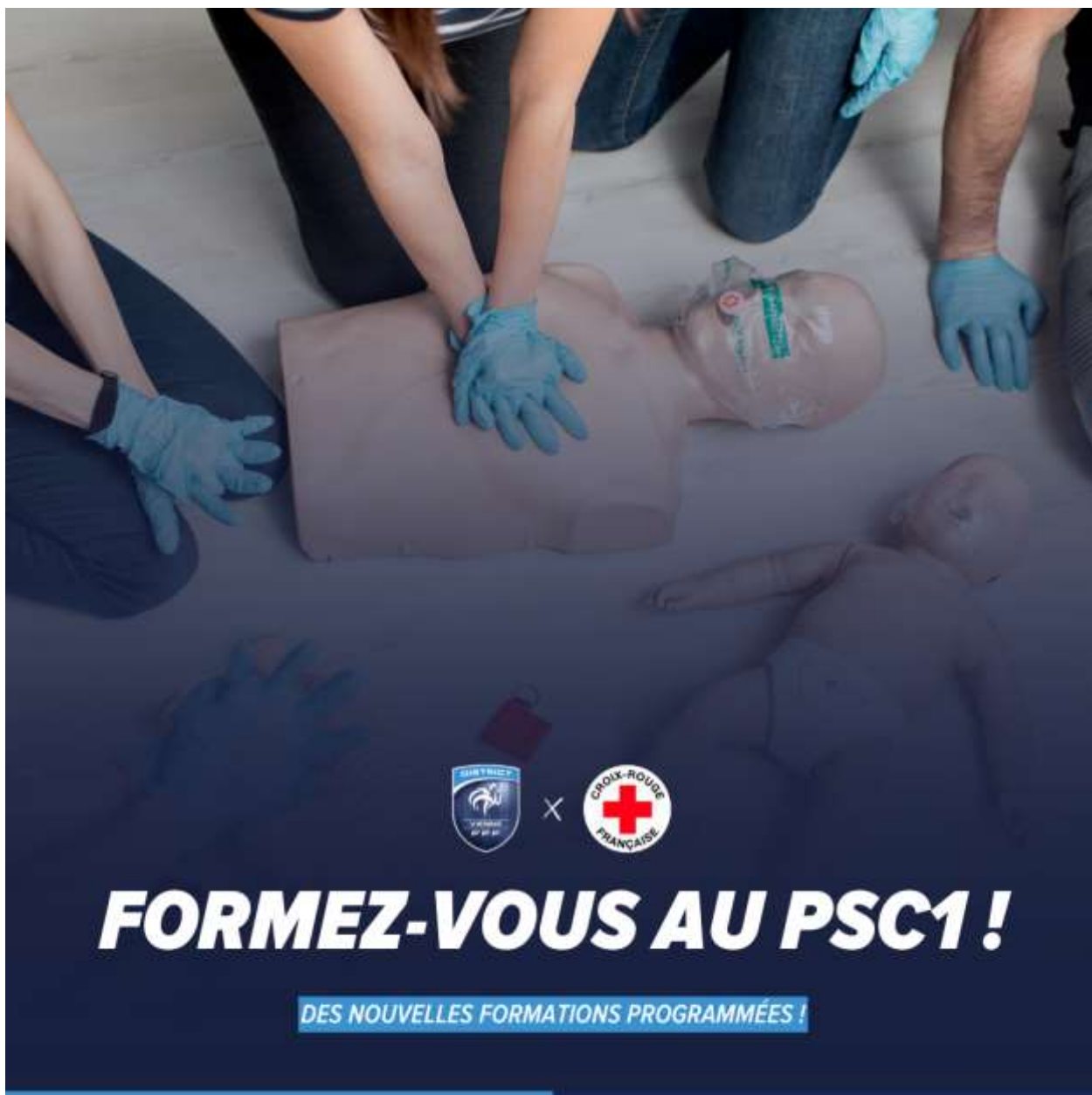
**La projection du film sera suivie d'un débat.**



## FORMATIONS PSC1

En attente de dates de report pour les formations à Civray et Lencloître (initialement prévues le samedi 29 janvier), de nouvelles dates ont été programmées :

- le samedi 30 avril à Châtelleraut
- le samedi 30 avril à Poitiers
- le samedi 30 avril – secteur Vallée du Clain



Plus d'informations à suivre et dossiers d'inscriptions sur notre site internet en cliquant [ici](#).



## PFFD : LES PROCHAINES FORMATIONS

### - Découvrir la méthodologie de projet

Samedi 07 mai 2022 au District / 8h30 à 12h30

### - Construire et promouvoir un projet

Samedi 21 mai 2022 au District / 8h30 à 12h30

**Rappel :** ces formations sont indispensables pour obtenir le label seniors LFNA et les labels fédéraux FFF – CA.

## INFORMATIONS SECTION FOOT JULES VERNE (BUXEROLLES)

**Une section sportive football a ouvert cette année au collège Jules Verne à Buxerolles. Les inscriptions sont ouvertes pour l'année prochaine.**

Les élèves peuvent également télécharger le dossier sur le site du collège ou le récupérer au format papier au secrétariat à partir du début de la semaine prochaine.

Petite précision importante : Malheureusement pour cette année, le recrutement **sur le niveau 6ème** ne pourra se faire que sur les élèves du secteur (pas de dérogation) suite au retour du rectorat.

### OBJECTIFS DE LA SECTION SPORTIVE FOOTBALL :

- Assurer la prise en charge globale de chacun des élèves dans la réussite de leur parcours.
- Permettre à des élèves d'exercer leur passion tout en proposant un bon niveau de performance.
- Développer des valeurs dans le but d'avoir une attitude irréprochable sur et en dehors du terrain.
- Comprendre les enjeux du football en acquérant des connaissances et des compétences dans le domaine de l'arbitrage, du coaching, de la santé.

## INFOS & INSCRIPTIONS

### LISTE DES PROCHAINS WEBINAIRES FFF

Retrouvez l'ensemble des webinaires sur FFF.FR

<https://www.fff.fr/3-les-clubs/557-les-webinaires-de-la-fff.html>

## ATTESTATION FFF POUR PASS'SPORT

Les clubs désirant obtenir une attestation d'affiliation FFF dans le cadre du Pass'Sport doivent se manifester par mail. L'attestation leur sera envoyée par retour de mail.

## CONTACT ARS VIENNE

En cas de cas avéré positif et avant d'initier la moindre démarche (test), il vous faut contacter l'ARS de la Vienne, qui vous communiquera la procédure à suivre.

Mail : [ars-dd86-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars-dd86-alerte@ars.sante.fr)

Téléphone : 05-49-44-83-53.



## AVIS AUX ARBITRES

### NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE 13H, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

**06.43.06.88.53**

En cas d'empêchement, à compter du dimanche à 13h, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et l'astreinte au cas où un arbitre pourrait être replacé.  
Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

### PORTAIL DES OFFICIELS

Quelques informations importantes concernant l'accès à vos désignations et plus largement l'accès à votre espace officiel.

Le lien permettant de consulter les désignations depuis « Mon compte FFF » (ancienne application) **n'est plus fonctionnel**.

Les Officiels devront donc dès à présent se rendre sur le [Portail des Officiels](#) (nouvel espace depuis le début de la saison) pour prendre connaissance de leurs désignations, rédiger leurs rapports, etc..

Lien pour se connecter > <https://sso.fff.fr/oauth/v2/login>

Une déconnexion/reconnexion semble nécessaire pour ceux ne voyant pas leurs désignations.

Si un problème technique persiste, merci de me communiquer vos identifiants (mail et mot de passe) pour suite à donner par le pôle technique de la FFF (ou en remontant directement votre problème à [pole-technique@fff.fr](mailto:pole-technique@fff.fr)).

### ECOLE D'ARBITRAGE

La quatrième école d'arbitrage pour les arbitres du District de la Vienne aura lieu le **vendredi 08 avril** prochain à 19h30 au **club house du stade de la Montée Rouge** à Châtellerault (91 avenue du stade 86100 Châtellerault).

Thèmes évoqués : gestion et collaboration du trio, Evalbox et Analyse Situationnelle.

Lien pour s'inscrire >

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfTBXRAG6KsT2bPYL3nv\\_Oya34EFXFA1uT5Hiy1Wdy\\_9kHlvq/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfTBXRAG6KsT2bPYL3nv_Oya34EFXFA1uT5Hiy1Wdy_9kHlvq/viewform?usp=sf_link)

### PAIEMENT FRAIS ARBITRAGE

Nous vous informons, qu'à titre exceptionnel, le paiement des frais d'arbitrage sera effectué en fin de semaine 15. Comptant sur votre compréhension.



## AVIS AUX EDUCATEURS

### FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



## Liste des formations éducateurs dans le District 86



Type de formation	Volume	Lieu	Début	Fin	Horaires
Module U13	16H	à fixer	15/04/2022	16/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U17/U19	16H	à fixer	25/04/2022	26/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	28/04/2022	29/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF2	8H	à fixer	25/03/2022	25/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	08/03/2022	09/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	8H	à fixer	04/05/2022	04/05/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30

\* La restauration et l'hébergement ne sont pas assurés

### [TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF](#)

#### BASICS

Les dernières versions des Basics sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

#### GUIDES DE REPRISE

Les dernières versions des guides de pratique sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.



## BUREAU du COMITE de DIRECTION

### PV N°2

#### Réunion du lundi 28 février 2022

**Présidence** : M. Stéphane BASQ

**Présents** : Mmes Béatrice MATHIEU - Maryse MOREAU  
MM. Daniel GUERIN - Laurent LARBALETTE - Jean Louis OLIVIER - Jean Paul PEYNET

**Assiste** : Mme Adeline URANGA

### INFORMATIONS DU PRESIDENT

➤ Stéphane BASQ évoque la disparition brutale de notre trésorier général Serge BIBARD. Il informe les membres du bureau de sa prise de contact avec Laurent ROHARD pour assurer un suivi jusqu'à la fin de la saison.

➤ Lors du séminaire des Présidents de District le mercredi 26 janvier 2022, il a été évoqué l'harmonisation des subventions et le passage en forfait jour du CTD DAP.

➤ L'action efoot est lancée sur les différents supports de communication.

➤ Concernant le nombre de licenciés, le Président va adresser un courrier aux clubs les informant de la possibilité de saisir des licences jusqu'au 30 avril 2022.

➤ La secrétaire générale du District a fait appel de plusieurs décisions de la commission de discipline.

➤ La date de l'assemblée générale du District est fixée au vendredi 3 juin 2022. Il reste à trouver une salle équipée de vidéoprojecteur, écran et sonorisation avec une capacité d'environ 350 places.

### POINT SUR LES ACTIONS SUBVENTIONNEES

Les actions subventionnées par l'ANS, le Conseil Départemental et le FDVA sont présentées afin de définir les modalités de réalisation. Il est convenu de :

- Fixer une seule date à tous les clubs pour la journée « ramassage des déchets »,
- Choisir une date pour le Forum de l'Emploi, qui devrait être associée à une journée sportive,
- Planifier des rencontres « Foot en marchant » sur toutes les journées « festives » (Journée Nationale des Débutants, les finales jeunes et seniors),



- Revoir le développement du Futsal,
- S'associer au club de Montmorillon dans le cadre d'une journée « sensibilisation aux personnes en situation de handicap » programmée le samedi 16 avril 2022,
- Prendre contact avec Loïc LAURENT pour l'opération « Et si on jouait au foot ».

## INFORMATIONS DIVERSES

- Une demande de subvention FDVA au titre du fonctionnement 2022 sera effectuée.
- Les lieux des dates des finales séniors sont évoquées :
  - Le samedi 11 juin 2022 à Montmorillon pour les coupes Louis David - Jolliet Rousseau et le Challenge des Réserves en y intégrant des rencontres de Foot en marchant et de Sport Adapté,
  - Le dimanche 12 juin 2022, dans un lieu à définir, pour la Coupe André Tassin ainsi que le Challenge et la consolante Marcel Renaudie.
- Suite à la suppression du championnat départemental 6, Maryse MOREAU, présidente de la commission sportive, présente des projets de modifications de la pyramide à la suite desquels un débat s'instaure sur le mode de présentation aux clubs.
- Les demandes de médailles ci-dessous sont à transmettre pour le vendredi 25 mars 2022, au plus tard :
  - Fédérale (1 Argent)
  - Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine (2 Or, 4 Vermeil et 6 Argent)

Prochain bureau sur convocation.

Le Président  
Stéphane BASQ

La Secrétaire Générale  
Béatrice MATHIEU





## COMITE de DIRECTION

### PV N°9

Réunion du jeudi 17 mars 2022

**Présidence** : M. Stéphane BASQ

**Présents** : Mmes Karine GAVOIS - Béatrice MATHIEU - Sylvie TESSEREAU  
MM. Sébastien AUBINEAU - Philippe BARRITAUULT - Jacques DANTAN - Bruno DUPUIS - Daniel FRAUDEAU - Jean Michel GUILLET - Patrice HERAULT - Laurent LARBALETTE - Eric MAIOROFF - Jean Louis OLIVIER - Jean Paul PEYNET - Christian SAVIGNY.

**Invités** : M. Saïd ENNJIMI, Président et Mme Marie Ange AYRAULT GUILLORIT, Secrétaire Générale de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine

**Assistent** : Mme Marie-Hélène LAGRANGE  
MM. Dominique ARTUS - Rémi BERNARDEAU - Dominique CANTET et Daniel COLIN, membres de la commission de l'Éthique et de la Prévention  
Mme Adeline URANGA, Directrice Administrative  
M. Anthony ALLOUIS (CTD PPF)

**Excusés** : Mme Maryse MOREAU  
MM. Jean Michel APERCE - Christian DELCEL - Dominique GIRAUD - Daniel GUERIN - Laurent ROHARD  
M. François JOSSE (CTD DAP)

## APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le procès-verbal n° 8 du Comité de Direction du lundi 24 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

## CIVILITES

### Condoléances

Le Comité de Direction présente ses sincères condoléances :

- à la famille de Serge BIBARD, Trésorier Général du District de la Vienne de Football depuis 2012,
- à la famille de Francis MESMIN, ancien membre du Comité de Direction du District de 1981 à 1992,
- à la famille de Jean Claude BARRAULT suite au décès de son père,
- à la famille de Mme Laurence BAUDINET, dirigeante au club de Poitiers St Eloi Loisirs,

## INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS du PRESIDENT

Stéphane BASQ accueille le président et la secrétaire générale de la Ligue à notre Comité.



Avant d'aborder les différents sujets, le Président demande aux membres du Comité d'observer une minute de silence à la mémoire de Serge BIBARD, notre trésorier général, décédé brutalement en février dernier.

➤ **Comité de Ligue du 14 mars 2022 :**

- Organisation des pratiques féminines chez les jeunes, principalement dans les départements. En 2022/2023, le District de la Vienne proposera un championnat pour des équipes U14F-U17F en Foot à 11 en Interdistricts avec les Deux-Sèvres.
  - Réforme de la pyramide des compétitions régionales : un projet de réforme des compétitions régionales seniors sera présenté aux clubs lors de diverses réunions dans les semaines à venir, avant un vote en Assemblée Générale.
- Action « e-foot » lancée le lundi 14 mars 2022 avec 43 inscrits,
- La Journée Nationale des Bénévoles, associée à la finale de la Coupe France, est prévue les 7 et 8 mai 2022 et 7 licenciés de notre District pourront y participer.

## PRESENTATIONS DES CHARTES

Les membres de la commission de l'Ethique et de la Prévention présentent le résultat de leurs travaux sur la rédaction de différentes chartes.

Il est rappelé que l'Ethique vise un idéal autour du « vivre ensemble » et que l'éthique en football a pour principe de « qui joue loyalement est toujours gagnant ».

Le football favorise le « mieux vivre ensemble » à condition d'y trouver du plaisir, l'esprit d'équipe, le goût de l'effort et la maîtrise de soi.

Les chartes des parents, éducateurs, dirigeants, joueur/joueuse adulte, jeune joueur/joueuse ont toutes été construites sur la base de l'acrostiche **RESPECT** :

**R** => règles, **E** => engagement, **S** => solidarité, **P** => plaisir, **E** => exemplarité, **C** => convivialité et **T** => tolérance.

Elles sont présentées aux membres du Comité en insistant sur le fait qu'elles doivent être adaptées à chaque club afin de mieux se les approprier. Elles doivent être :

- courtes, concrètes et accessibles à tous,
- intégrées plutôt qu'affichées,
- différentes d'une équipe à l'autre,
- valables une saison sportive,
- signée (droits et devoirs).

Une communication et une diffusion vers les clubs seront prochainement réalisées pour mieux les faire connaître.

Stéphane BASQ remercie très sincèrement la commission de l'Ethique et de la Prévention pour le travail et l'investissement réalisé par tous les membres de la commission.



## INTERVENTION DE M. Saïd ENNJIMI – Président de la L.F.N.A.

Le président Saïd ENNJIMI remercie le Président du District de la Vienne ainsi que tous les membres de son accueil. Son souhait est d'aller à la rencontre de tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

Dans ses propos, le Président Saïd ENNJIMI s'est borné à rappeler quelques-uns des points importants, à savoir :

### Compétitions régionales

Le travail de base sur lequel la Ligue s'est appuyée pendant de nombreuses années a été la gestion des compétitions. Aujourd'hui, il a été constaté une baisse de la qualité des compétitions. Il est donc envisagé de proposer à la prochaine Assemblée Générale un vœu pour réduire le nombre de poules à chaque niveau de Ligue. La volonté de la Ligue sera d'accompagner les clubs qui feront davantage de kilomètres.

### Compétitions féminines

Le Président Saïd ENNJIMI a insisté sur la nécessité de développer le football féminin de masse et a exprimé son souhait de voir se multiplier les projets de sections sportives féminines et les classes foot auprès des établissements scolaires.

### L'arbitrage

L'arbitrage fonctionne très bien grâce au travail fourni dans les Districts, mais aussi grâce aux procédures mises en place, lesquelles reposent sur le travail des chargés de mission. L'ensemble permettant de garder le contact avec les clubs et de développer le nombre d'arbitres. La Ligue est plutôt bien placée en nombre d'arbitres par rapport aux autres Ligues mais il reste encore insuffisant. Il faudra donc nous améliorer davantage. L'objectif, celui qui nous intéresse tous, est de pouvoir couvrir tous les matchs. Il faudra, bien entendu, recruter des arbitres et maintenir un bon niveau qualitatif en mettant en place des formations plus poussées. Il invite à multiplier les stages dans les départements au profit des arbitres et en particulier auprès des arbitres débutants afin qu'ils deviennent plus performants à tous les niveaux. La ligue souhaite que les sanctions soient aggravées lorsqu'il y a manifestement violence sur arbitre.

### Les tarifs

Il n'y a pas eu d'augmentation du prix des licences depuis 2017. Il rappelle que les clubs ont perçu une somme de 3 000 000 d'euros depuis 5 ans. Les clubs n'ont jamais été aussi soutenus que depuis son élection à la tête de la L.F.N.A., en janvier 2017.

### Les aides à la formation

Le B.M.F. à 10 euros par mois sur 3 ans a été mis en place. Une très belle initiative de la L.F.N.A. Le coût de la formation des arbitres féminines a été réduite à 10€. Saïd ENNJIMI précise que la L.F.N.A. est la première Ligue en France qui compte le plus grand nombre d'arbitres de toutes catégories confondues.

La structuration des clubs a été mise en place via le Label Séniors. Il ajoute que la L.F.N.A. soutient les clubs dans le cadre du soutien à l'emploi. Ce système apporte une aide de 7 000 euros par an durant deux années pour la création d'un poste en C.D.I. de responsable de jeunes.

Le développement des infrastructures (terrains synthétiques) au profit des clubs est une priorité de la Ligue. Le club de Neuville a perçu une aide substantiel de la L.F.N.A. Le nombre de terrains synthétiques reste insuffisant dans le ressort de la Ligue.

Pour les clubs les plus modestes, il soumet une proposition de création d'un groupement d'employeurs dans le but de recruter des personnes qui interviendraient 5 ou 10 heures par semaine dans les clubs.



Il attire l'attention sur le devenir du bénévolat dans les années à venir. Il faudra se poser sérieusement la question du bénévolat tant sur le plan disponibilité que d'engagement.

#### Les frais de déplacements

La Ligue accordera un soutien financier aux arbitres et délégués par le biais de chèques carburant.

Le Président Saïd ENNJIMI a terminé son intervention en parlant entre autres de la rémunération des élus. Ce point sera abordé lors de l'assemblée générale de Ligue.

De nombreux échanges ont eu lieu sur tous les sujets abordés entre Saïd ENNJIMI et les membres du Comité de Direction.

Le Président Stéphane BASQ remercie chaleureusement le Président de la Ligue pour sa participation au Comité.

## ACTIVITES REALISEES

#### Judi 13 et 20 janvier, 3 et 10 février 2022

##### ➤ **Modules U13 et U15 STAPS Poitiers en visioconférence**

10 présents : Mohammed BELARBI, Simon BRAULT et Ayoub LAKHRISSI (Stade Poitevin FC), Pierre GE (Parthenay Viennay), Lucas GONNORD (Echiré St Gelais), Clément LANDREAU (ACG Foot Sud 86), Kylian LECENES (Chanteloup Courlay Chapelle), Florian MOTARD (Beaulieu Breuil), Lucas RICHARD (Montamisé), Maxime TURBEAU (Verrières).

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et François JOSSE (CTD DAP) les 13, 20 janvier et 3 février 2022.

Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et Tony RICHARD le 10 février 2022.

#### Mardi 1<sup>er</sup> et mercredi 2 février 2022

##### ➤ **Module U13 BPJEPS au CREPS de Poitiers**

11 présents : Lenny ALOUANI (Thénezay Peyratte Ferrière), Renaud ALOUANI (Vouneuil Béruges), Yousri AMAROUICHE (Basseau Angoulême), Léopold CHATEAU (Chauvigny), Edvina FUENTES (La Rochelle - 1 journée le 1<sup>er</sup> février), Paul LEBEAU (Jardres), Bastien MINET (Fontaine le Comte), Brandon NEVEUX (Jaunay Marigny), Victor PAGNOUX (Neuville), Mathéo QUEVAL (Colombiers), Alexandre SAMSON (Pays Mellois),

2 absents excusés : Edvina FUENTES (La Rochelle - absente le 2 février), Enzo GHELFI (Contres) et Gaël GUIGNARD (Vasles),

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et François JOSSE (CTD DAP).

Mercredi 9 février 2022➤ **Détection U14 Garçons à Vouneuil sous Biard**

32 convoqués : 28 présents et 4 excusés

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean Claude BARRAULT, Jean Pierre BERNARD, Patrick ECALLE et Christian SAVIGNY.

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations.

Vendredi 11 et samedi 12 février 2022➤ **Modules Séniors en visioconférence**

8 présents : Khaled AL TULKI (Aigrefeuille), Jules AUBIER (Beaupréau La Chapelle), Ludovic BAGILET (Aiglons de Brive), Florent FAVARD (Château Larcher), Stéphane LECOINTRE (Bonnes), Ludovic MONOT (Fontaine le Comte), Gildas MOUKAMBI (Chasseneuil St Georges), Laurent POUPIN (Dissay),

Idriss KHIAR (Neuville) absent excusé le 11 février et présent le 12 février 2022

Julien MADEUX (Vivonne) présent le 11 février et absent le 12 février 2022

3 absents non excusés : Emile BRUNET (Antran), Alexis RAMBAULT (Thouars Foot 79) et Nicolas SABOURAULT (Vouneuil Béruges).

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et Tony RICHARD le vendredi 11 février 2022, François JOSSE (CTD DAP) et Jean Claude BARRAULT le samedi 12 février 2022.

Lundi 14 février 2022➤ **Détection U13 Garçons (secteur nord) à Neuville**

48 convoqués : 37 présents – 9 excusés et 2 non excusés

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean Claude BARRAULT, Benoît BASSEREAU, Jean Pierre BERNARD, Patrick ECALLE et Christian SAVIGNY.

Remerciements à la mairie de Neuville de Poitou pour le prêt des installations.

Lundi 14 au jeudi 17 février 2022➤ **Modules CFF1 à Châtelleraut**

8 présents : Lucas BAUDIN, Kylian BONNAMY et Axel PEREIRA ALVES (Portugais Châtelleraut), Hassane BENMIRA, Cassandra GUEDJALI et Anas TALEMSI (Ozon), Killian BIGOTEAU (Naintré), Thierry MIREBEAU (Availles en Châtelleraut)

5 absents excusés les 16 et 17 février 2022 : Maël BLOT et Marius RACAUD (Jaunay Marigny), Romain KACZOR (Antoigné), Adrien LORIOUX (Beaumont St Cyr), Aurélie METROT (Availles en Châtelleraut),



2 absents excusés les 15, 16 et 17 février 2022 : Romane DAUNAY (Jaunay Marigny), Slimane IBRIR (Ozon)

1 absent excusé du 14 au 17 février 2022 : Zinedine ZEMAM

1 absent excusé le 15 février 2022 : Axcele BOUMBARD (Portugais Châtelleraut)

Encadrement : Tony RICHARD du lundi 14 au jeudi 17 février 2022,  
Jean Paul BLOT le jeudi 17 février 2022  
François JOSSE (CTD DAP) du lundi 14 au mercredi 16 février 2022.

#### Mardi 15 février 2022

➤ **Détection U13 Garçons (secteur sud) à Nieuil l'Espoir**

48 convoqués : 41 présents – 4 excusés et 3 non excusés

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean Claude BARRAULT, Benoît BASSEREAU, Jean Pierre BERNARD, Jean Paul BLOT et Christian SAVIGNY.

Remerciements à la mairie de Nieuil l'Espoir pour le prêt des installations.

#### Mercredi 16 février 2022

➤ **Détection U14 Filles au complexe sportif St Nicolas**

18 convoquées : 13 présents – 3 excusés et 2 non excusés

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean Paul BLOT et Nadège RABOISSON.

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations.

#### Vendredi 18 au dimanche 20 février 2022

➤ **Formation Initiale Arbitres au CREPS de Poitiers**

12 présents : Romain ABOT (Chauvigny), Léa BRUNET (Ligugé), Théo BRUNET (Poitiers CEP), Mawa FOFANA (Poitiers 3 Cités), Kivyann LOUEDEC (Cissé), Nathan MAILLET (Nieuil l'Espoir), Mathieu MARIEMA (Châtelleraut SO), Patrick PARTAUX (St Savio), Quentin PLAU (Civaux), Geoffrey RETAILLEAU (Château Larcher), Vincent ROUSSEAU (Usseau), Brassens TOKPO (Nouaillé),

1 absent le dimanche 20 février 2022 : Mouhamadi CHANFI (Poitiers Gibauderie),

1 absent non excusé : Omar BOINA (Poitiers Gibauderie).

Samedi 19 février 2022

- **Match amical Sélection de la Vienne – Montamisé/Sèvres U15 Départemental 1 à Montamisé** (dans le cadre de la préparation du tournoi interdistricts le vendredi 25 février 2022 à Cognac)

16 joueurs : Léopold ANTIGNY (GJ VVM Chauvigny), Kenny ASSIGNON, Gabriel CADU, Manke CAMARA, Baptiste CAZAUDARRE, Tamini DRAME, Tom GOUIONNET, Dorian GUYONNAUD, Mamady Cheïck KOUROUMA et Jules LEVERT (Stade Poitevin FC), Léo DUFRESNE, Youssef FIRAR, Jonathan GASSAMA (Châtelleraut SO), Lino MAZOU et Arthur SAVATIER (Montmorillon), Thiméo ROTH (Ligugé/Fontaine/Smarves Iteuil/Nouaillé),

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean Pierre BERNARD et Patrick ECALLE

- **Détection U14 Garçons à Montamisé**

16 convoqués : 14 présents et 2 excusés

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean Pierre BERNARD et Patrick ECALLE.

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations.

Judi 24 et vendredi 25 février 2022

- **Formation Initiale Arbitres Mineurs au CREPS de Poitiers**

12 présents : Samirdine ABDOU (Ligugé), Ilyes ADAO (St Benoît), Axel BOQUEREL (Parthenay Viennay), Maxime BOURDEVERRE, Ilario GIOVE et Tom RICHARD (Lhommaizé), Tracy CHALOPIN SCOUARNEC (Thouars Foot 79), Axel KERBORIOU (Bressuire), Robin MAITRE (L'Envigne), Baptiste NEDELEC (Poitiers CEP), Hugo SAINT CHARLES (Augé Azay le Brûlé), Antonin VINCELOT (Neuville).

1 absent excusé : Clément GOSSELIN (L'Envigne)

Encadrement : Juba ASMA et Sébastien AUBINEAU

Vendredi 25 février 2022

- **Tournoi interdistricts avec la sélection de la Vienne U14 Filles à Cognac**

11 joueuses : Aya Kheira BOUNOUA, Tounès CHERAFT, Urielle GUEI, Fanny MARCHEGAY et Hannah VAILLANT (Stade Poitevin FC), N'Aïcha DIAKITE, Fatoumata DRAME, Mila MAURER (Poitiers 3 Cités), Khady Lou NIANG (Dissay), Lou NIBEAUDEAU (Dissay), Céleste VINCELOT (Migné Auxances),

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean Paul BLOT et Nadège RABOISSON.

Samedi 5 mars 2022**➤ Examen arbitres et formation à la Feuille de Match Informatisée au District**

18 présents : Samirdine ABDOU et Léa BRUNET (Ligugé - reçus), Ilyes ADAO (St Benoît – non reçu), Maxime BOURDEVERRE (Lhommaizé – non reçu), Anthony CAILLAULT (Neuville – reçu), Mawa FOFANA (Poitiers 3 Cités - reçu), Kivyann LOUEDEC (Cissé - reçu), Nathan MAILLET (Nieuil l'Espoir - reçu), Robin MAITRE (L'Envigne – non reçu), Mathieu MARIEMA (Châtelleraut SO - reçu), Baptiste NEDELEC (Poitiers CEP - reçu), Patrick PARTAUX (St Saviol – non reçu), Quentin PLAU (Civaux - reçu), Geoffrey RETAILLEAU (Château Larcher - reçu), Tom RICHARD (Lhommaizé – non reçu), Vincent ROUSSEAU (Usseau - reçu), Brassens TOKPO (Nouaillé - reçu), Antonin VINCELOT (Neuville – non reçu).

Encadrement : Sébastien AUBINEAU et Patrick RIVIERE

Mardi 8 au mercredi 9 mars 2022**➤ Module U15 BPJEPS au CREPS de Poitiers**

13 présents : Lenny ALOUANI (Thénezay Peyratte Ferrière), Renaud ALOUANI (Vouneuil Béruges), Yousri AMAROUICHE (Basseau Angoulême), Léopold CHATEAU (Chauvigny), Edvina FUENTES (La Rochelle), Enzo GHELFI (Contres), Gaël GUIGNARD (Vasles), Paul LEBEAU (Jardres), Bastien MINET (Fontaine le Comte), Brandon NEVEUX (Jaunay Marigny), Victor PAGNOUX (Neuville), Alexandre SAMSON (Pays Mellois),

1 absent excusé : Mathéo QUEVAL (Colombiers),

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et François JOSSE (CTD DAP).

Samedi 12 mars 2022**➤ Examen arbitres**

3 présents : Ilyes ADAO (St Benoît - reçu), Ilario GIOVE (Lhommaizé - reçu) et Tom RICHARD (Lhommaizé – non reçu)

Encadrement : Sébastien AUBINEAU

**➤ Formation administrative au District**

15 présents : Samirdine ABDOU et Léa BRUNET (Ligugé), Ilyes ADAO (St Benoît), Maxime BOURDEVERRE et Ilario GIOVE (Lhommaizé), Anthony CAILLAULT (Neuville), Kivyann LOUEDEC (Cissé), Mathieu MARIEMA (Châtelleraut SO), Baptiste NEDELEC (Poitiers CEP), Quentin PLAU (Civaux), Geoffrey RETAILLEAU (Château Larcher), Tom RICHARD (Lhommaizé), Vincent ROUSSEAU (Usseau), Lilian TERRONES (Coussay les Bois), Brassens TOKPO (Nouaillé).

Encadrement : Sébastien AUBINEAU, Florent FAVARD (UNAF) et Maxence GUIN.

Prochain Comité, sur convocation

Le Président

La Secrétaire Générale

Stéphane BASQ

Béatrice MATHIEU





# COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 06 avril 2022  
Procès-verbal n° 29

**Présidente** Mme Maryse MOREAU  
**Présents** MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC et François PAIREMAURE.  
**Excusé** M. Jean - Louis OLIVIER

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 28 sans modification

\*\*\*\*\*

## SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		17	05/02/22	23701735	Vernères (1)   Fleuré (1)		16/04/22 à 20h
D1		19	06/03/22	23701750	Usson L'Isle (1)   Poitiers 3 cités (1)		17/04/22
D2	B	16	13/03/22	23701896	Mignaloux Beauvoir (2)   Fontaine le Comte (2)		17/04/22
D4	B	16	13/03/22	23702279	Naintré (3)   Montamisé (2)	Autre manifestation sur les installations.	17/04/22
D4	B	17	27/03/22	23702284	Beaumont St Cyr (4)   Dissay (1)	Arrêté municipal sur annexe 2 et 2 rencontres sur le terrain Honneur	16/04/22 à 18h
D5	B	18	03/04/22	23758055	Dissay (2)   Avelles en Châtelleraut (3)		17/04/22
D5	E	15	06/03/22	23758433	Queux Moussac (1)   Usson L'Isle (2)		17/04/22

## SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de COUPES ou CHALLENGES REMIS

Coupe ou Challenge	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Coupe Louis David	1/16	20/03/22	24393874		St Julien l'Ars (1)   Brion St Secondin (1)		17/04/22
Challenge des Réserves	1/16	20/03/22	24443685		Poitiers 3 cités (2)   St Benoît (3)		17/04/22

## TROPHÉES des COUPES et CHALLENGES

La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Coupes et Challenges avant le 01 mai 2022.

- Coupe Louis David : **Antran**
- Coupe André Tassin : **Neuville**
- Coupe Jolliet Rousseau : **Poitiers Gibauderie**
- Challenge des Réserves : **Neuville**
- Challenge Marcel Renaudie : **Smarves Iteuil**



## JOUEURS SUSPENDUS

### Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur (se) suspendu(e) (sous toute réserve).

#### Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

Avanton	Fleuré	Poitiers Asac
Beaumont St Cyr	Ingrandes	Poitiers Beaulieu FC
Biard	Jaunay Marigny	Poitiers Cep
Boivre	La Pallu	Poitiers Portugais
Brion St Secondin	Leignes sur Fontaine	Rouillé
Buxerolles	Ligugé	Sèvres Anxaumont
Ceaux la Roche	Loudun	Sommières St Romain
Cenon sur Vienne	Montamisé	St Benoît
Cernay St Genest	Montmorillon	St Savin St Germain
Chasseneuil St Georges	Naintré	Stade Poitevin
Château Larcher	Neuville	Usson l'Isle
Châtelleraut Portugais	Nieuil l'Espoir	Valdivienne
Châtelleraut SO	Oyré Dangé	Verrières
Chauvigny	Ozon	Villeneuve Chauvigny
Civaux	Pleumartin La Roche Posay	Vouneuil Béruges
Coussay en Mirebeau	Poitiers 3 cités	Vouneuil sur Vienne
Croutelle		

## DEPARTEMENTAL 2

### Match n° 23702026 : Neuville (3) – Boivre (1) en poule A du 03/04/22

Courriel de confirmation de réserve du club de Boivre (03/04/22 à 21h34)

Réserve non portée sur la feuille de match.

Après interrogation de l'arbitre officiel de la rencontre M. Nicolas GIRAUD (courriel du 05/04/22 à 18h52) qui confirme que la réserve a bien été posée par l'équipe de Boivre.

Réserve pour le motif suivant : ne peuvent entrer en jeu, plus de 3 joueurs ayant effectivement joué au cours de la saison tout ou partie de plus de 10 matchs de championnat dans l'ensemble des équipes supérieures. Alors que nous sommes dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Sans oublier de vérifier les U19 considérés comme équipiers supérieurs évoluant en régional.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de Neuville (3) n'a pas de match en retard et est donc bien dans les 5 dernières rencontres de Championnat.

Considérant que le club de Neuville n'a pas engagé d'équipe U19 en championnat et que les joueurs U19 participant dans les équipes supérieures sont comptabilisés au même titre que les joueurs Seniors.

Considérant après vérifications des feuilles de match de Neuville (1) et Neuville (2) évoluant respectivement en National 3 poule A et en Régional 3 poule A qu'aucun joueur inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à plus de 10 matchs avec l'équipe de Neuville (1) évoluant en National 3 poule A ni plus de 7 matchs avec l'équipe de Neuville (2) évoluant en Régional 3 poule A.

Considérant que l'équipe **de Neuville (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2.b des RG de la LFNA.

**Par ces motifs dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match. Les droits de confirmation de réserve (38€) seront débités au club de Boivre.

**Dossier classé.**



**Match n° 23702030 : Availles en Châtelleraut (1) – Ligugé (3) en poule A du 03/04/22.**

Courriel de confirmation de réserve du club d'Availles en Châtelleraut (03/04/22 à 20h11)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Ligugé pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Ligugé (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de Ligugé (3) n'a pas de match en retard et est donc bien dans les 5 dernières rencontres de Championnat.

Considérant après vérifications des feuilles de match de Ligugé (1) et Ligugé (2) évoluant respectivement en Régional 2 poule B et en Régional 3 poule B que seuls trois (3) joueurs : Ryan CESANO (11), Aurélien FRERET (15) et Romaric MOSTOSI (15) ont participé à plus de 7 matchs avec les équipes supérieures susnommées.

Considérant que l'équipe **de Ligugé (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2.b des RG de la LFNA.

**Par ces motifs dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38€) seront débités au club d'Availles en Châtelleraut.

**Dossier classé.**

**Match n°23701906 : Valdivienne (1) – Montmorillon (3) en poule B du 02/04/22**

Courriel du club de Montmorillon (le 02/04/22 à 9h39) signalant le forfait de son équipe

1<sup>er</sup> forfait de Montmorillon (3) (sans déplacement)

Amende de 41€ au club de Montmorillon

### DEPARTEMENTAL 3

**Match n° 23769819 : Poitiers Asac (1) – Biard (1) en poule A du 03/04/22.**

Feuille de match, informatisée ou papier, non reçue à ce jour.

**Match n° 23703146 : Pleumartin La Roche Posay (1) – Poitiers Cep (1) en poule B du 03/04/22.**

Feuille de match, informatisée ou papier, non reçue à ce jour.

### DEPARTEMENTAL 4

**Match n° 23702157 : Cernay St Genest (2) – Jaunay Marigny (3) en poule A du 03/04/22.**

Courriel de confirmation de réserve du club de Jaunay Marigny (05/04/22 à 20h38)

Réserve pour le motif suivant : suspicion de l'ensemble des joueurs de l'équipe adverse concernant au minimum 3 joueurs susceptibles d'avoir participé à au moins 7 rencontres en équipe supérieure.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de Cernay St Genest (2) n'a pas de match en retard et est donc bien dans les 5 dernières rencontres de Championnat.

Considérant après vérifications des feuilles de match de Cernay St Genest (1) évoluant en Départemental 2 poule A que seuls deux (2) joueurs : Dylan BOUTET (11) et Romain MERCIER (16) ont participé à plus de 7 matchs avec les équipes supérieures susnommées.

Considérant que l'équipe **de Cernay St Genest (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2.b des RG de la LFNA.

**Par ces motifs dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38€) seront débités au club de Jaunay Marigny.

**Dossier classé.**

**Match n° 23702167 : Coussay (1) – St Christophe (1) en poule A du 10/04/22.**

Demande du club de Coussay (courriel du 05/04/22 à 11h03) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

**Match n° 23702294 : Naintré (3) – Bonneuil Matours / Archigny (1) en poule B du 03/04/22.**

Courriel de confirmation de réserve du club de Bonneuil Matours (04/04/22 à 19h53).

Réserve sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs Jordan DA SILVA MOREIRA, Mathis GUELLERIN, Morgan GUILLAUME, Morgan PILLAULT, Vincent PHILIPPONNEAU, Kévin BERTRAND, Simon FITOUR, Nicolas MORICONI, Julien CHARTIER, Ayrton DELAVEAU, Olivier TRANCHEMER, Evann FERRIER, Sylvain WINE du club de Naintré, pour le motif suivant : le joueur/ les joueurs Jordan DA SILVA MOREIRA, Mathis GUELLERIN, Morgan GUILLAUME, Morgan PILLAULT, Vincent PHILIPPONNEAU, Kévin BERTRAND, Simon FITOUR, Nicolas MORICONI, Julien CHARTIER, Ayrton DELAVEAU, Olivier TRANCHEMER, Evann FERRIER, Sylvain WINE est/sont interdit/ interdits de surclassement.

La commission prend connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la liste des licenciés du club de Naintré que les joueurs : Jordan DA SILVA MOREIRA (Senior), Mathis GUELLERIN (U18), Morgan GUILLAUME (Senior), Morgan PILLAULT (U18), Vincent PHILIPPONNEAU (Vétéran), Kévin BERTRAND (Senior), Simon FITOUR (Senior), Nicolas MORICONI (Senior), Julien CHARTIER (Senior), Ayrton DELAVEAU (U18), Olivier TRANCHEMER (Vétéran), Evann FERRIER (U19), Sylvain WINE (Vétéran) n'ont pas besoin d'un surclassement pour participer à la rencontre en rubrique.

Considérant que l'équipe **de Naintré (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions des articles 73.2.a des RG de la FFF et 26.B.4 des RG de la LFNA.

**Par ces motifs dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38€) seront débités au club de Bonneuil Matours.

Dossier classé.

**Match n° 23702421 : Buxerolles (3) – Jardres (1) en poule C du 03/04/22.**

Courriel de confirmation de réserve du club de Jardres (04/04/22 à 14h56).

- Réserve sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs Valentin COSSON, Cason SANE, Thomas BILLAUD, Kivin AL ZIHAIRI, Cemal ANIL, Khalid OUSHIL, Mathéo DEJOIE, Enzo DUPONT, Ludovic MICHELET, Brice RASSINEUX, Rachid AIT TALEB, Lilian DELAGE, Jason ROMERO et Norman ZIAR du club de Buxerolles pour le motif suivant : le joueur/les joueurs Valentin COSSON, Cason SANE, Thomas BILLAUD, Kivin AL ZIHAIRI, Cemal ANIL, Khalid OUSHIL, Mathéo DEJOIE, Enzo DUPONT, Ludovic MICHELET, Brice RASSINEUX, Rachid AIT TALEB, Lilian DELAGE, Jason ROMERO et Norman ZIAR participent à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

- Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Buxerolles pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Buxerolles (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La commission prend connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de Buxerolles (3) n'a pas de match en retard et est donc bien dans les 5 dernières rencontres de Championnat.

Considérant, après vérification des feuilles de match de Stade Poitevin (2) – Buxerolles (1) du 01/04/22 évoluant en Régional 1 poule A et Buxerolles (2) – Cerizay (1) du 02/04/22 évoluant en Régional 3 poule A qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé aux derniers matchs des équipes supérieures susnommées.

Considérant après vérifications des feuilles de match de Buxerolles (1) et Buxerolles (2) évoluant respectivement en Régional 1 poule A et en Régional 3 poule A que seul un (1) joueur : Enzo DUPONT (14) a participé à plus de 7 matchs avec les équipes supérieures susnommées.

Considérant que l'équipe **de Buxerolles (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2.b des RG de la LFNA.

**Par ces motifs dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38€) seront débités au club de Jardres.

Dossier classé.

**Match n° 23702422 : Nalliers (1) – Poitiers Portugais (1) en poule C du 03/04/22**

Courriel du club de Nalliers (04/04/22 à 07h42) signalant la blessure du joueur Alexis BOIRON, blessé à la face mais aussi au genou droit.

Feuille de match rectifiée par la Commission.

Dossier classé.



**Match n° 23702424: L'Espinasse / La Puye La Bussière (1) – Availles en Châtellerault (2) en poule C du 03/04/22**

Courriel du club de L'Espinasse (le 01/04/22 à 17h49) signalant le forfait de son équipe  
1<sup>er</sup> forfait de L'Espinasse / La Puye la Bussière (1) (sans déplacement de Availles en Châtellerault (2))  
Amende 41€ au club de L'Espinasse

**Match n° 23702426 : Vicq sur Gartempe (2) – Lavoux-Liniers (1) en poule C du 03/04/22.**

Courriel de confirmation de réserve du club de Lavoux Liniers (03/04/22 à 19h24)  
Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Vicq sur Gartempe pour le motif suivant : des joueurs du club de Vicq sur Gartempe sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de Vicq sur Gartempe (2) n'a pas de match en retard et est donc bien dans les 5 dernières rencontres de Championnat.

Considérant, après vérification des feuilles de match de Ligugé (2) – Vicq sur Gartempe (1) évoluant en Régional 3 poule B du 02/04/22 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de **Vicq sur Gartempe (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.

**Par ces motifs dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38€) seront débités au club de Lavoux Liniers.

**Dossier classé.**

**Match n° 23702544: Adriers / Le Vigeant (1) – St Maurice Gençay (1) en poule D du 12/03/22.**

Feuille de match, informatisée ou papier, non reçue à ce jour.

**DEPARTEMENTAL 5**

**Match n° 23757931 : L'Envigne (3) – Vouzailles (1) en poule A du 10/04/22.**

Demande du club de Vouzailles (courriel du 04/04/22 à 21h44) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Vouzailles.

**Match n° 23757943 : Sammarçolles / Mouterre Silly (1) – Vouzailles (1) en poule A du 01/05/22.**

Demande du club de Vouzailles (courriel du 06/04/22 à 06h46) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Vouzailles.

**Match n°23758051 : Antran (3) – Avanton (1) en poule B du 27/03/22****Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 28 du 30/03/22, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe d'Avanton (2) d'un joueur (licence n° 2543205149) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club d'Avanton a été informé et a formulé ses observations (courriel du 04/04/22 à 09h43).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 20 du 03/02/22) pour quatre (4) matchs de suspension à compter du 31/01/22 et que l'équipe d'Avanton (2) évoluant en Départemental 5 poule B n'a effectivement joué que trois matchs depuis le 31/01/22 (06 et 27/02 et 06/03/22 mais forfait le 13/03/22).

Considérant, l'article 226.1 des RG de la FFF qui précise que *la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend.*

Considérant, l'article 226.2 des RG de la FFF qui précise que *l'expression « effectivement jouée » s'entend d'une rencontre ayant eu un aboutissement normal, prolongation éventuelle comprise.*

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe d'Avanton (2) pour en donner le gain à l'équipe d'Antran (3) avec 3 buts à 0.**

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club d'Avanton.

Dossier classé.

**Match n° 23758053 : Lavoux Liniers (2) – Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) en poule B du 03/04/22.**

Courriel de confirmation de réserves du club de Lavoux Liniers (03/04/22 à 19h20)

- Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de La Pallu pour le motif suivant : des joueurs du club de La Pallu sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

- Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Chasseneuil St Georges pour le motif suivant : des joueurs du club de Chasseneuil St Georges sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) n'a pas de match et retard et est donc bien dans les 5 dernières rencontres de Championnat.

Considérant que l'équipe de La Pallu (1) – Antran (2) évoluant en Départemental 3 poule A du 03/04/22 jouait le même jour et à la même heure

Considérant, après vérification des feuilles de match de Chasseneuil St Georges (1) – Usson L'Isle (1) évoluant en Départemental 1 du 02/04/22, Chasseneuil St Georges (2) – Château Larcher (2) évoluant en Départemental 3 poule C du 26/03/22, La Pallu (1) – Antran (2) évoluant en Départemental 3 poule A du 03/04/22 et Mignaloux Beauvoir (3) – La Pallu (2) évoluant en Départemental 4 poule E du 03/04/22 à 13h15 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé aux derniers matchs des équipes supérieures susnommées.

Considérant que l'équipe **de Chasseneuil St Georges/La Pallu (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.

**Par ces motifs dit les réserves non fondées** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match. Les droits de confirmation de réserve (38€) seront débités au club de Lavoux Liniers.

**Dossier classé.**

**Match n° 23758055 : Dissay (2) – Availles en Châtellerault (3) en poule B du 03/04/22.**

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans le club de Dissay, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 17/04/22.

**Match n° 23758057 : Thuré Besse (2) – Bonneuil Matours / Archigny (2) en poule B du 03/04/22.**

Courriel du club d'Archigny (le 03/04/22 à 15h03) signalant le forfait de son équipe

2<sup>ème</sup> forfait de Bonneuil Matours/Archigny (2) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Bonneuil Matours

Les frais de déplacement de l'arbitre officiel de la rencontre M. Nicolas CLAIRGEAU (37.69€) sont à la charge du club de Bonneuil Matours

**Match n° 23758060 : Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) – Thuré Besse (2) en poule B du 10/04/22**

Demande du club de Thuré Besse (courriel du 04/04/22 à 09h11) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

**Match n° 23758184 : Châtelleraut Réunionnais (1) – Buxeuil (1) en poule C du 03/04/22**

Courriel du club de Buxeuil (le 01/04/22 à 19h49) signalant le forfait de son équipe

1<sup>er</sup> forfait de Buxeuil (1) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Buxeuil

Les frais de déplacement de l'arbitre officiel de la rencontre M. Nicolas LAVAUD (40,90€) sont à la charge de Buxeuil

**Match n° 23758185 : Oyré Dangé (3) – Coussay les Bois (2) en poule C du 03/04/22**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Sébastien Girault (03/04/22 à 23h37) donnant tous les renseignements nécessaires pour remplir la feuille de match.

Feuille de match établie par la Commission.

**Dossier classé.**

**Match n° 23758317 : Nouaillé (4) – Saulgé (1) en poule D du 03/04/22**

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

**Match n° 23758452 : Blanzay (1) – Poitiers Beaulieu FC (1) en poule E du 03/04/22**

Courriel du club de Blanzay (le 03/04/22 à 15h40) signalant le forfait de Poitiers Beaulieu FC (1)

2<sup>ème</sup> forfait de Poitiers Beaulieu FC (1) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Poitiers Beaulieu FC

Les frais de déplacement de l'arbitre officiel de la rencontre M. Geoffrey RETAILLEAU (20,05€) et de son accompagnateur M. Pascal PARNAUDEAU (31€) sont à la charge du club de Poitiers Beaulieu FC

**Match n° 23758582 : Croutelle (2) – Sanxay (1) en poule F du 03/04/22****Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Croutelle (2) d'un joueur (licence n° 2548325465) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF, Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Croutelle lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 20 avril 2022**, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

**Match n° 23758585 : Lusignan / Coulombiers (3) – Poitiers Asac (2) en poule F du 03/04/22**

Courriel du club de Lusignan (le 02/04/22 à 17h02) signalant le forfait de son équipe

3<sup>ème</sup> forfait de Lusignan / Coulombiers (3) (sans déplacement de Poitiers ASAC (2))

Amende de 31€ au club de Lusignan

Remarque : s'agissant du 3<sup>ème</sup> forfait, l'équipe de Lusignan / Coulombiers (3) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.



## U17 / U18

### **Match n° 24308293 : Ligugé / Smarves Iteuil / Fontaine le Comte (3) – Poitiers 3 cités / Cep (1) en Départemental 2 poule B du 19/03/22**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 27 du 23/03/22, concernant la confirmation de réserve du club de Poitiers 3 cités (courriel du 21/03/22 à 00h01)

La Commission a pris connaissance de la confirmation de réserve du club de Poitiers 3 cités et l'a requalifiée en réclamation.

Réclamation sur la qualification et la participation au match U17 D2 Ligugé / Smarves Iteuil / Fontaine le Comte (3) – Poitiers 3 cités / Cep (1) de la totalité des joueurs de Ligugé / Smarves Iteuil / Fontaine le Comte (3) inscrits sur la feuille de match qui ont participé au dernier match en équipe supérieure ne peuvent être incorporés en équipe inférieure et participer à la présente rencontre, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les 24 heures.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'entente Ligugé / Smarves Iteuil / Fontaine le Comte a été informée et a formulé ses observations (courriel du 06/04/22 à 09h09).

Considérant le règlement des compétitions jeunes qui précise que les équipes U16, U17, U18 et U19 Ligue sont considérées comme supérieures à une équipe U17/U18 District.

Considérant que l'équipe U17 R2 poule A, jouait le même jour, n'est pas concernée par cette réclamation.

Considérant, après vérification des feuilles de match des rencontres : Saintes (1) – Ligugé Ent (1) évoluant en U16 Régional 2 poule A du 12/03/22 et Ligugé Ent (1) – GJ Chauvigny VVM (1) en U18 Régional 2 poule A du 12/03/22 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé aux derniers matchs des équipes supérieures susnommées.

Considérant que l'équipe **de Ligugé / Smarves Iteuil / Fontaine le Comte (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.

**Par ces motifs dit la réclamation non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réclamation (38€) seront débités au club de Poitiers 3 cités.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour suite à donner.

**Dossier classé.**

## **CHAMPIONNAT FÉMININ - RÉUNION DE FIN DE SAISON et FINALES COUPE du POITOU à 8 – CHALLENGE du POITOU à 11**

La réunion de fin de saison et les finales de la Coupe et du Challenge se dérouleront :

**le samedi 04 juin 2022 à Vasles (79)**

## **CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 1**

### **Match n° 23775532 : St Cerbouillé (1) – Châtelleraut SO (2) du 03/04/22**

Courriel de St Cerbouillé (le 02/04/22 à 14h42) signalant le forfait de son équipe

1<sup>er</sup> forfait de St Cerbouillé (1) (sans déplacement de Châtelleraut SO (2))

Amende de 31€ au club de St Cerbouillé

## **CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 2**

### **Match n° 23801433 : Lusignan (1) – Availles en Châtelleraut / Naintré (1) du 03/04/22**

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.





## CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 3

### Match n° 24302391 : Vrines (1) – Smarves Iteuil (1) au Niveau 1 poule A du 27/03/22

Feuille de match papier reçue ce jour.

Courriel du club de Vrines (01/04/22 à 19h16) signalant ne pas avoir pu utiliser la FMI pour cause de date dépassée.

**Dossier classé.**

### Match n° 24302394 : Le Tallud (1) – Cenon sur Vienne (1) en poule A du 03/04/22

Courriel du club de Cenon sur Vienne (le 01/04/22 à 13h50) signalant le forfait de son équipe  
1<sup>er</sup> forfait de Cenon sur Vienne (1) (Sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Cenon sur Vienne

### Match n° 24302395 : Vrère St Léger (1) – Vrines (1) en poule A du 03/04/22

Feuille de match, informatisée ou papier, non reçue à ce jour.

### Match n° 24302370 : St Varent / Airvault (1) – Moncoutant (1) en poule B du 03/04/22

Feuille de match papier reçue par courriel.

La Commission demande l'original de la feuille de match et la raison de la non utilisation de la FMI à recevoir avoir avant **le mercredi 13 avril 2022.**

## CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

### Match n° 24288740 : Stade Poitevin (1) – Niort Chamois / Chauray / Echiré St Gelais (1) en poule A du 12/03/22

Les feuilles de match papier doivent parvenir dans les plus brefs délais par courrier au District accompagnée par le rapport d'incident FMI.

Feuille de match papier reçue.

**Dossier classé.**

### Match n° 24288806 : Autize Orée (1) – Cerizay / Interbocage (1) en poule C du 26/03/22

Feuille de match papier reçue.

## MATCHS AMICAUX U11/U13 - fin de saison (géré par le District 86)

### Propositions de rencontres

Nous avons été vigilants sur la distance des déplacements à effectuer par les équipes.

## Journée 1 : 07/05/2022

CHERVEUX (1)	LOUDUN / FC ASM / NORD VIENNE(1)
MONTMORILLON (2)	JAUNAY / PALLU / CHASS ST G (1)
POITIERS ASAC / BUXEROLLES (1)	VAL DE BOUTONNE/ST ROMAN (1)
FC BOUTONNAIS (1)	LUSIGNAN (2)



## Journée 2 : 14/05/2022

LOUDUN / FC ASM / NORD VIENNE(1)	JAUNAY / PALLU / CHASS ST G (1)
LUSIGNAN (2)	VAL DE BOUTONNE/ST ROMAN (1)
POITIERS ASAC / BUXEROLLES (1)	CHERVEUX (1)
FC BOUTONNAIS (1)	MONTMORILLON (2)

## Journée 3 : 21/05/2022

VAL DE BOUTONNE/ST ROMAN (1)	CHERVEUX (1)
LOUDUN / FC ASM / NORD VIENNE(1)	LUSIGNAN (2)
JAUNAY / PALLU / CHASS ST G (1)	FC BOUTONNAIS (1)
MONTMORILLON (2)	POITIERS ASAC / BUXEROLLES (1)

Les forfaits ne seront pas amendés mais nous vous demandons d'avertir le club adverse et le district par correction.

## COUPE JOLLIET-ROUSSEAU

### **Match n° 24393927 : Latillé (1) – Jardres (1) du 20/03/22**

Feuille de match, informatisée ou papier, non reçue à ce jour.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Maxime ROUGE (23/03/22 à 09h14) signalant un problème de tablette et donnant les informations sur le score, les sanctions et les remplacements.

Courriel du club de Jardres (28/03/22 à 10h20) fournissant les informations demandées.

La Commission n'a toujours pas reçu, à ce jour, les informations du club de Latillé

Pour ce motif, la Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Latillé (1) avec 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de Jardres (1) avec 3 buts à 0.

L'équipe de Jardres (1) était déjà qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 32€ au club de Latillé pour frais de dossier

**Dossier classé.**

## CHALLENGE des RÉSERVES

### **Match n° 24443681 : Mirebeau (2) – Biard (2) en Challenge des Réserves du 20/03/22.**

Sur le courriel, le club de Mirebeau précise que tous les joueurs inscrits sur la feuille de match ont tous participé alors qu'il est mentionné qu'ils n'ont pas participé.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Mouray SAID (30/03/22 à 22h39) donnant les renseignements demandés sur les remplacements effectués durant la rencontre.

Feuille de match rectifiée par la Commission.

**Dossier classé.**



## CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

### **Match n° 24274948 : Coussay en Mirebeau (2) – Loudun / Ceaux la Roche (3) en poule A du 27/03/22**

Courriel du club de Loudun (le 04/04/22 à 15h59) signalant le forfait de Coussay en Mirebeau (2)  
3<sup>ème</sup> forfait de Coussay en Mirebeau (2) (sans déplacement de Loudun / Ceaux la Roche (3))  
Amende de 15€ au club de Coussay en Mirebeau

### **Match n° 24274951 : Orches (1) – Sammarçolles / Mouterre Silly (2) en poule A du 03/04/22**

Courriel du club de Sammarçolles (le 31/03/22 à 22h54) signalant le forfait de son équipe  
3<sup>ème</sup> forfait de Sammarçolles / Mouterre Silly (2) (sans déplacement)  
Compte tenu du jour et de l'heure de l'envoi du courriel (jeudi 31/03/22 à 22h54), la commission ne percevra pas d'amende pour forfait.

### **Match n° 24274982 : Thuré Besse (3) – Colombiers (2) en poule B du 03/04/22**

Courriel du club du Colombiers (le 02/04/22 à 23h34) et du club de Thuré Besse (le 03/04/22 à 9h18) signalant le forfait de l'équipe de Thuré Besse (3)  
4<sup>ème</sup> forfait de Thuré Besse (3) (sans déplacement de Colombiers (2))  
Amende de 15€ au club de Thuré Besse

### **Match n° 24274983 : Ouzilly / Cernay St Genest (2) – Vellèches (1) en poule B du 03/04/22**

Courriel du club de Ouzilly (le 04/03/22 à 8h42) signalant le forfait de l'équipe de Vellèches (1)  
7<sup>ème</sup> forfait de Vellèches (1) (sans déplacement)  
Amende de 15€ au club de Vellèches

### **Match n° 24275011 : Savigny l'Evescault (2) – Vallée du Salleron (2) en poule C du 03/04/22**

Courriel du club de Savigny l'Evescault (le 03/04/22 à 14h01) signalant le forfait de son équipe  
7<sup>ème</sup> forfait de Savigny l'Evescault (2) (sans déplacement de La Vallée du Salleron (2))  
Amende de 15€ au club de Savigny l'Evescault

### **Match n° 24275013 : Nalliers (2) – St Savin St Germain (3) en poule C du 03/04/22**

Courriel du club de St Savin St Germain (le 01/04/22 à 21h24) signalant le forfait de son équipe  
4<sup>ème</sup> forfait de St Savin St Germain (3) (sans déplacement)  
Compte tenu du jour et de l'heure de l'envoi du courriel vendredi 01/04/22 à 21h24), la commission ne percevra pas d'amende pour forfait

### **Match n° 24275041 : Payroux Charroux Mauprévoir (3) – Brion St Secondin (4) en poule D du 03/04/22**

Courriel du club de Brion St Secondin (le 03/04/22 à 10h48) signalant le forfait de son équipe  
5<sup>ème</sup> forfait de Brion St Secondin (4) (sans déplacement)  
Amende de 15€ au club de Brion St Secondin

### **Match n° 24275042 : St Saviol / Limalonges / Savigné (3) – St Saviol (2) en poule D du 03/04/22**

Courriel du club de St Saviol (04/04/22 à 09h02) signalant l'impossibilité de préparer la rencontre sur la tablette.  
Feuille de match papier reçue.

### **Match n° 24275043 : St Maurice Gençay (2) – Verrières (3) en poule D du 03/04/22**

Courriel du club de St Maurice Gençay (le 02/04/22 à 22h20) signalant le forfait de son équipe  
1<sup>er</sup> forfait de St Maurice Gençay (2) (sans déplacement de Verrières (3))  
Amende de 15€ au club de St Maurice Gençay

### **Match n° 24275071 : Vouneuil Béruges (4) – Quinçay (2) en poule E du 03/04/22**

Courriel du club de Vouneuil Béruges (le 31/03/22 à 23h57) signalant le forfait de son équipe  
7<sup>ème</sup> forfait de Vouneuil Béruges (4) (sans déplacement de Quinçay (2))  
Compte tenu du jour et de l'heure de l'envoi du courriel (jeudi 31/03/22 à 23h57), la commission ne percevra pas d'amende pour forfait



**Match n° 24275072 : Aslonnes (1) – Beaumont St Cyr (5) en poule E du 03/04/22**

Courriel du club de Beaumont St Cyr (le 01/04/22 à 21h30) signalant le forfait de son équipe  
2<sup>ème</sup> forfait de Beaumont St Cyr (5) (sans déplacement)

Compte tenu du jour et de l'heure de l'envoi du courriel (vendredi 01/04/22 à 21h30), la commission ne percevra pas d'amende pour forfait.

**CHALLENGE du POITOU à 11**

**Match n° 24482942 : Le Tallud (1) – Vrères St Léger (1) du 10/04/22**

En raison de l'indisponibilité des terrains de Le Tallud (3 équipes reçoivent ce même jour) et en l'absence de terrain de repli, la rencontre en rubrique est inversée et se déroulera sur le terrain de St Léger de Montbrun à 13h15.

**FESTIVAL FOOT U13 F**

**Finale Départementale à Neuville de Poitou du samedi 02 avril 2022**

Forfait de l'équipe de La Chapelle Bâton / Usson L'Isle / Adriers (1) (courriel du 01/04/22 à 08h01)

		Matches	Conduite	Jonglages	Règles	Vie	Total
1	POITIERS STADE FC (1)	264	60	60	48	52	484
2	POITIERS 3CIT (1)	204	60	19	45	51	379
3	LUSIGNAN (1)	156	60	5	46	54	321
4	MONTMORILLON (1)	144	60	5	40	48	297
5	CHÂTELLERAULT SO (1)	156	60	5	28	37	286
6	LOUDUN / ASM / NORD VIENNE (1)	108	60	5	40	47	260
7	MIGNE / NEUVILLE (1)	156	5	26	30	32	249

**Équipe qualifiée pour la finale Régionale à Gujan-Mestras (33) les 14 et 15 mai 2022**

Poitiers Stade FC (1)

**RÉSERVES NON CONFIRMÉES**

- Match n° 23701769 : Rouillé (1) – Beaumont St Cyr (2) en Départemental 1 du 02/04/22.
- Match n° 23701908 : Sèvres Anxaumont (1) – Fontaine le Comte (2) en Départemental 2 poule B du 03/04/22.
- Match n° 23701909 : St Benoît (2) – Brion St Secondin (1) en Départemental 2 poule B du 02/04/22.
- Match n° 23769820 : Châtellerault Portugais (2) – Ingrandes / Antoigné (1) en Départemental 3 poule A du 03/04/22.
- Match n° 23702157 : Cernay St Genest (2) – Jaunay Marigny (3) en Départemental 4 poule A du 03/04/22.
- Match n° 23702293 : Poitiers 3 cités (3) – Cenon / Vouneuil (1) en Départemental 4 poule B du 03/04/22.



## DIVERS

### Courriels des clubs de Chauvigny et Ligugé :

Réponses par la messagerie Zimbra.

### Courriel du club de Smarves Iteuil :

Pris note

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

**Prochaine réunion : le mercredi 13 avril 2022 à 14h, sur convocation.**

**La présidente, Maryse MOREAU.**

**Le secrétaire, François PAIREMAURE.**



# COMMISSION JEUNES

## POLE ADMINISTRATIF

### Réunion restreinte du jeudi 7 avril 2022 Procès-verbal n° 18

**Président** M. Philippe BARRITAULT  
**Présents** Mmes Emilie AURY (réunion préparatoire du mercredi), Chantal PINTAULT, Sylvie TESSERAU -  
 M. Jean-Paul PINTAULT

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 17 sans modification

\*\*\*\*\*

### DATES DE FIN DE SAISON

**Samedi 4 juin 2022, à Montamisé :** - Finale du Challenge DANSAC U13,  
 - Finale du Challenge U15  
 - Finale du Challenge U17/U18

**Samedi 18 juin 2022, à Nieuil L'Espoir :** - Journée Nationale des Débutants (U7-U9)

### MATCHS REMIS

#### SAISON 2021 - 2022 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS

Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U13	D1	/	5	26/03/22	24325478	Fontaine/Ligugé/Smarves-Iteuil (1)	Nieuil l'Espoir/ Mignaloux Beauvoir (1)	COVID	30/04/22
U13	D2	B	4	19/03/22	24325563	Valdivienne (1)	Vouillé/Latillé/Vendelogne/Boivre (1)	COVID	30/04/22
U13	D3	C	5	09/04/22	24325747	Neuilles (2)	Biard (1)		16/04/22



### ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS

#### U17-18 – Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022

Départemental 1 (1X10) 10 équipes	Vient de régional (U16R1, U16R2, U15R2)	0	1	2	3	4	5	Départemental 1 (1X10) 10 équipes
	Monte en régional (U18R2)	-2	-2	-2	-2	-2	-2	
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-3	-4	-5	
	Vient de Départemental 2	4	4	4	2	2	2	
Départemental 2 (2X9) 18 équipes	Monte en Départemental 1	-4	-4	-4	-2	-2	-2	Départemental 2 ?? équipes
	Vient de Départemental 1	2	3	4	3	4	5	

#### U15 – Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022

Départemental 1 (1X10) 10 équipes	Vient de régional (U14R2)	0	1	2	3	4	Départemental 1 (1X10) 10 équipes
	Monte en régional (U16R2)	-2	-2	-2	-2	-2	
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	
	Vient de Départemental 2	4	4	4	4	4	
Départemental 2 (4x8) 32 équipes	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	Départemental 2 ?? équipes
	Monte en Départemental 1	-4	-4	-4	-4	-4	



### U13 – Accessions et rétrogradations à la fin de saison 2021 – 2022

Départemental 1  (1x10)  10 équipes	Monte en Régional (U14R2)	-1	Départemental 1  (1X10)  10 équipes
	Descend en Départemental 2	-3	
	Vient de Départemental 2	4	
Départemental 2  (2X10)  20 équipes	Monte en Départemental 1	-4	Départemental 2  (2X10)  20 équipes
	Vient de Départemental 1	3	
	Descend en Départemental 3	-6	
	Vient de Départemental 3	7	
Départemental 3  (3x8 + 3X7)  45 équipes	Vient de Départemental 2	6	Départemental 3  X équipes
	Monte en Départemental 2	-7	

### U17/U18

### Réserve

**Match n° 24308293 : Ligugé / Smarves Iteuil / Fontaine le Comte (3) – Poitiers 3 Cités / Cep (1) en Départemental 2 poule B du 19/03/22**

Réserve confirmée du club de Poitiers 3 Cités

La commission enregistre la décision de la Commission Sportive Litiges et Contentieux (PV n°29) qui homologue le résultat mentionné sur la feuille de match.

**Dossier classé**





## CHALLENGE U17

1/2 Finales le 30 avril 2022

MATCH	EQUIPES RECEVANTES			EQUIPES VISITEUSES	
1	GJ FOOT SUD 86 (1)	D2B	CONTRE	LIGUGE/SM-IT/FON (3)	D2B
2	GJ VVM CHAUVIGNY (1)	D1	CONTRE	AVAILLES EN CHATELLERAULT	D1

\*\*\*\*\*

### Feuille de Match Informatisée

**Match n°24394000 : Ligué/Smarves-Iteuil/Fontaine le Comte (3) – GJ Avenir 86 (1) du 02/04/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de la tablette

Aucune préparation ni transmission effectuée par le GJ Avenir 86 (1)

1<sup>er</sup> avertissement à l'équipe de GJ Avenir 86 (1)

**Dossier classé**

**Match n° 24394004 : Beaumont/Dissay (1) – GJ VVM Chauvigny (1) du 02/04/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé**

## CHALLENGE U15

1/2 Finales le 30 avril 2022

MATCH	EQUIPES RECEVANTES			EQUIPES VISITEUSES	
1	POITIERS 3 CITES (1)	D2B	CONTRE	SAINT BENOIT (1)	D2D
2	SO CHATELLERAULT (2)	D1	CONTRE	SEVRES/MONTAMISE (1)	D1

## U13

**Match n° 24325565 : GJ VVM Chauvigny (2) – Buxerolles (1) en Départemental 2 poule B du 19/03/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis par le club de Buxerolles.

Aucune préparation ni transmission effectuée par le GJ VVM Chauvigny.

1<sup>er</sup> avertissement au GJ VVM Chauvigny.

**Dossier classé**

\*\*\*\*\*

**Match n° 24325526 : Châtelleraut So (3) – L'Envigne (1) en Départemental 2 poule A du 26/03/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

Rappel : La Commission redemande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 14 avril 2022.

**Dossier en instance**



## FESTIVAL FOOT U13

Les équipes suivantes sont qualifiées pour la finale régionale qui se jouera le **samedi 14 et dimanche 15 mai 2022 à Gujan Mestras (33)**.

Un dossier d'organisation sera adressé aux finalistes par la ligue.

**En Masculin :**

- **Stade Poitevin FC**
- **Châtellerault SO**

**En Féminine :**

- **Stade Poitevin FC**

## U11

**Rappel : la Commission souhaite vivement que les clubs respectent l'organisation des plateaux**

Exemple : si une équipe est absente, l'équipe est déclarée forfait mais il faut respecter les matchs prévus avec les équipes en présence. Il ne sera pris en compte que les rencontres programmées.

Feuilles de plateau : merci d'utiliser la version qui est sur le site du district et de les envoyer par courrier dès le lundi suivant les rencontres. L'envoi par mail ne sera pas pris en considération

**Attention : Il sera rajouté 2 journées de plateaux les 7 et 21 mai à la place des journées Foot Diversifiées (Foot Five et Foot adapté).**

\*\*\*\*\*

**Poule K – plateau 1 du 12/03/22 à Poitiers Beaulieu FC**

Feuille de match reçue sans résultat

Scores reçus par le club de Poitiers Asac

**Dossier classé**

**Poule D – plateau 2 du 19/03/22 à St Benoit**

Feuille de match reçue

**Poule G – plateau 2 du 19/03/22 à L'Isle Jourdain**

Feuille de licences reçue.

\*\*\*\*\*

## **Forfait**

**Rencontres du 02/04/22**

**Poule B – Plateau 1**

1<sup>er</sup> forfait de Ligugé/Smarves Iteuil (1). Amende de 10€ au club de Ligugé

**Poule D – Plateau 2**

1<sup>er</sup> forfait de Poitiers Cep (1).

Compte-tenu de la justification d'un cas Covid avéré, le club de Poitiers CEP ne sera pas amendé.

**Poule E – Plateau 1**

2<sup>ème</sup> forfait de Mirebeau (1). Amende de 10€ au club de Mirebeau

**Poule F - Plateau 2**

1<sup>er</sup> forfait de Vicq/St Savin (2). Amende de 10€ au club de Vicq sur Gartempe

**Poule I – Plateau 1**

2<sup>ème</sup> forfait de La Pallu (2). Amende de 10€ au club de La Pallu

**Poule J – Plateau 1**

2<sup>ème</sup> forfait de Châtelleraut Portugais (2). Amende de 10€ au club de Châtelleraut Portugais

**Poule K – Plateau 1**

1<sup>er</sup> forfait de Quinçay (1). Amende de 10€ au club de Quinçay

**Poule K – Plateau 2**

3<sup>ème</sup> forfait de Poitiers Beaulieu (1). Amende de 10€ au club de Poitiers Beaulieu

**Poule L – Plateau 2**

3<sup>ème</sup> forfait de Bonneuil Matours (2). Amende de 10€ au club de Bonneuil Matours

**Poule M – Plateau 1**

1<sup>er</sup> forfait de Mignaloux Beauvoir. Amende de 10€ au club de Mignaloux Beauvoir

**Poule M – Plateau 2**

2<sup>ème</sup> forfait de GJ Foot Sud 86. Amende de 10€ au club de GJ Foot Sud

**CHALLENGE FETIS LAHITTE**

Les équipes qui participeront à la phase Finale Régionale Futsal (football en salle) du Challenge FETIS – LAHITTE qui se déroulera le 23 avril 2022 toute la journée à Saint Yriex (Charente) sont :

**En U10/U11 Masculin :**

- GJ 3 Vallées 86
- Poitiers ASAC

**En U12/U13 Féminin :**

- Poitiers ASAC

Un dossier d'organisation sera adressé aux finalistes par la ligue

**U7-U9****Rappel :**

Il est demandé aux responsables des organisations des plateaux de faire le point sur la participation de chaque club, de récupérer les feuilles de participation, de faire la fiche récapitulative et de transmettre uniquement par voie postale l'ensemble de ces éléments au district au plus tard le mardi suivant.

On compte sur votre compréhension.

**L'envoi par mail ne sera pas pris en considération jusqu'à nouvel ordre**

**FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES**

**Amende de 12€**

**Rencontres du 02/04/22**

U11 Poule G – plateau 2 : Valdivienne

U11 Poule L – plateau 1 : Vicq sur Gartempe



## LICENCES MANQUANTES

### Rencontres du 19/03/22

**U11 Poule G – plateau 2 :** Adriers/Usson/L'Isle (1) - Toutes les licences. Amende forfaitaire 17€

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion, jeudi 14 avril 2022, sur convocation  
Le Président, Philippe Barritault**



## DOCUMENTS DIVERS

### DEMANDE DE TROPHÉES DU DISTRICT

### DEMANDE DE TROPHEE du DISTRICT (joueur(euse)s et / ou dirigeant(e)s méritant(e)s)

### FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Limitée à une demande de trophée « joueur (se) » et une demande de trophée « dirigeant(e) » par club

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

N° de licence : ..... Club actuel : .....

Catégorie :     joueur (se)                       dirigeant(e)

**Fonction(s) ou service(s) rendu(s) au Football en qualité de bénévole** (en précisant les années) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Motivation de la demande :**

.....  
.....  
.....  
.....

Fait à : ..... le : .....

Signature : ..... Cachet du club : .....

*Les demandes des années précédentes, non retenues, devront être renouvelées.*

**Document à retourner au District de la Vienne de Football pour vendredi 29 avril 2022,**  
**dernier délai**



## ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS SAISON 2021-2022

# Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Départemental 1</b>  (1x14) en 20/21  Pour  (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Départemental 2	-4	-4	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Départemental 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
<b>Départemental 2</b>  (2 x12 )  24 équipes	monte en Départemental 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Départemental 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Départemental 3	-6	-6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	vient de Départemental 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
<b>Départemental 3</b>  ( 2 x 12 et 1 x 13 ) 37 équipes Pour (3 x12 ) 36 équipes en 22/23	monte en Départemental 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	-3	-3	-3
	vient de Départemental 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Départemental 4	-9	-9	-9	-10 <sup>①</sup>	-11 <sup>②</sup>	-12	-13	-14	-15
	vient de Départemental 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
<b>Départemental 4</b>  (5 x12)  60 équipes	monte en Départemental 3	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	vient de Départemental 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Départemental 5	-10	-10	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16
	vient de Départemental 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7
<b>Départemental 5</b>	monte en Départemental 4	-9	-8	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7
	vient de Départemental 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B



Féminines

## Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

<b>Vient de Régional 2</b>		0	1	2	3	4	5
<b>Départemental 1</b> (1x12) en 21/22  Pour (1x10) en 22/23	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	-7
	Vient de Départemental 2	1	1	1	1	1	1
<b>Départemental 2</b> (1x8)  Pour (1x10) en 22/23	Monte en Départemental 1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	7
	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1

**FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 CHÂTELLERAULT**

**LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

**Saison 2021-2022**

Objet : Formation PSC1

**Madame, Monsieur,**

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

**Samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 17h30**

**Lieu à définir  
Châtellerault**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :**  
**le vendredi 22 avril 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

**Formation PSC1 du 30 Avril 2022 à Châtellerault**

Nom du club : \_\_\_\_\_

**Participant**

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Lieu de Naissance (code postal + ville) \_\_\_\_\_

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club





## FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 POITIERS



**LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

**Saison 2021-2022**

Objet : Formation PSC1

**Madame, Monsieur,**

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

**Samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 17h30**

**Au District de la Vienne de Football  
1, rue François Prat  
86000 Poitiers**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :  
le vendredi 22 avril 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

### Formation PSC1 du 30 Avril 2022 à Poitiers

Nom du club : \_\_\_\_\_

**Participant**

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Lieu de Naissance (code postal + ville) \_\_\_\_\_

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club

**FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 SECTEUR VALLEE DU CLAIN**

**LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

**Saison 2021-2022**

Objet : Formation PSC1

**Madame, Monsieur,**

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

**Samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 17h30**

**Lieu à définir  
Secteur Vallée du Clain**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :  
le vendredi 22 avril 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

**Formation PSC1 du 30 Avril 2022 – Secteur Vallée du Clain**

Nom du club : \_\_\_\_\_

**Participant**

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Lieu de Naissance (code postal + ville) \_\_\_\_\_

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club